

SEMINAIRE

LES ASSERVISSEMENTS EN PROTECTION INCENDIE

L'UTILISATEUR FINAL SOUVENT OUBLIE

16 JUIN 2016 - NAMUR



INTRODUCTION

A toute situation d'urgence correspond un protocole d'actions pour en limiter les conséquences néfastes. La technologie permet ici d'aider l'homme : des actions préprogrammées peuvent être enclenchées à distance ou automatiquement sans action humaine, souvent source d'erreur. Pensons simplement au retour au rez-de-chaussée des ascenseurs en cas d'incendie, des fermetures automatiques de toutes les portes « Rf » indispensables au compartimentage, etc.

Ces actions préprogrammées ne sont, en général, pas du type tout ou rien, mais font l'objet d'algorithmes plus ou moins élaborés en fonction de scénarios préétablis lors de l'analyse de risque. C'est pourquoi la terminologie « asservissement » est communément utilisée dans le monde de la prévention des incendies. L'objet principal d'un asservissement est, en fonction de données d'entrée précises, d'atteindre le plus rapidement possible une valeur de consigne, et d'en limiter les variations quelles que soient les perturbations externes. Souvent la logique de commande se limitera à donner la priorité à un dispositif plutôt qu'à un autre. L'interaction entre système d'extinction automatique et un système de désenfumage est ici un bel exemple de combinaison d'asservissements demandant une approche particulière.

Mais la technologie évolue sans cesse: filaire, non filaire, automates programmables, interactions en direct, systèmes de décision intelligents, etc. sont maintenant des principes couramment pratiqués. Mais le sont-ils toujours à bon escient ? Qu'en est-il de la maîtrise des utilisateurs ? La présente session fera le point et tentera de donner les clefs pour maîtriser ce domaine.

ETES-VOUS CONCERNÉ?

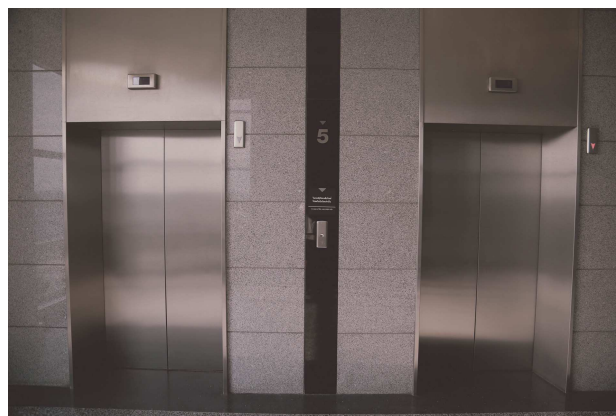
Les auteurs de projets et bureaux d'études, électriciens, pompiers préventionnistes, conseillers en prévention, entreprises spécialisées en matière de prévention des incendies, organismes de contrôles, assureurs, courtiers et autorités de surveillance sont tous concernés par les asservissements.

PRIX: €150 HTVA (RÉDUCTIONS : VOIR BULLETIN D'INSCRIPTION)

Compris:

- la session d'information
- les exposés
- Le lunch sandwiches

**En collaboration avec les membres ANPI et
notre partenaire ponctuel:**



PROGRAMME

- 08h30 Accueil
- 09h00 Introduction
- 09h15 Cadre réglementaire
- 09h45 Les possibilités technologiques
- 10h15 Pause
- 10h30 Le rôle du concepteur
- 11h15 Le rôle de l'utilisateur
- 12h00 Retour d'expérience
- 12h30 Questions & Réponses
- 13h00 Lunch (sandwiches)

LIEU

Moulins de Beez
Rue du Moulin de Meuse, 4
B-5000 Namur

PLAN D'ACCÈS

- En venant de Bruxelles: autoroute E411, sortie 14 Namur-Bouge, N90, direction Namur puis direction Beez
- En venant de Lille - Tournai- Mons-Charleroi- Liège: autoroute E42, échangeur de Daussoulx, prendre l'E411 direction Namur, Luxembourg, sortie 14 Namur-Bouge, N90, direction Namur puis direction Beez
- En venant d'Arlon: autoroute E411, sortie 15 Jambes-Andenne-Loyers, direction Jambes puis direction Beez

BULLETIN D'INSCRIPTION LES ASSERVISSEMENTS EN PROTECTION INCENDIE

JEUDI 16 JUIN 2016 - NAMUR



Pour confirmer sa participation:

- soit par email: fpb@anpi.be
- soit par fax: 010/47 52 70
- soit par courrier : ANPI asbl

Parc scientifique Fleming
Granbonpré 1
B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Nom:

Prénom:

Fonction:

Société:

Adresse:

Code postal: Localité:

TVA: BE--.....

Téléphone:

Fax:

GSM:

E-mail:

s'inscrit au séminaire du jeudi 16 juin 2016 et s'engage à verser le montant de l'inscription dès réception de la facture.

Bénéficie d'une réduction (non-cumulable) de:

- 10% en tant qu'abonné au Centre de documentation de l'ANPI*
- 10% en tant que affilié à une fédération sectorielle Membre de ANPI asbl
- 50% en tant que membre des zones et services publics d'incendie
- 50% en tant qu'étudiant ou membre d'un corps académique

Date:

Signature:

Une confirmation de votre inscription vous sera adressée par e-mail.

* un abonnement (voir www.anpi.be) avant le 15 juin 2016 donne droit à la réduction



INFOS ANPI ASBL

ANPI, issu des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.

ANPI avalise ainsi la conformité des procédures organisationnelles et des dispositifs matériels de prévention en respect avec la loi et les exigences de qualité requises par les assureurs. A ce titre ANPI propose non seulement ses services dans le cadre du marquage légal CE mais aussi pour les marques de qualité volontaires telles que BOSEC, INCERT, BENOR, I3 et S3.

Son infrastructure en laboratoires pour les essais de compatibilité électromagnétique (EMC), de sécurité électrique, d'indices de protection (IP), d'environnements climatiques et de corrosion vient ici idéalement compléter les dispositifs dédiés à la prévention incendie et intrusion.

ANPI est un organisme accrédité par BELAC et est notifiée auprès de la Commission européenne pour la vérification des exigences reprises dans les directives relatives à la compatibilité électromagnétique, à la sécurité électrique et aux matériaux de construction.